

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 3 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	37

Objet de la délibération
FINANCES Cotisation 2023 AMORCE
Référence
11_20230403_7.5.3

Date de la convocation
28/03/2023

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
05/04/2023

L'année deux mille vingt-trois, le trois avril à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

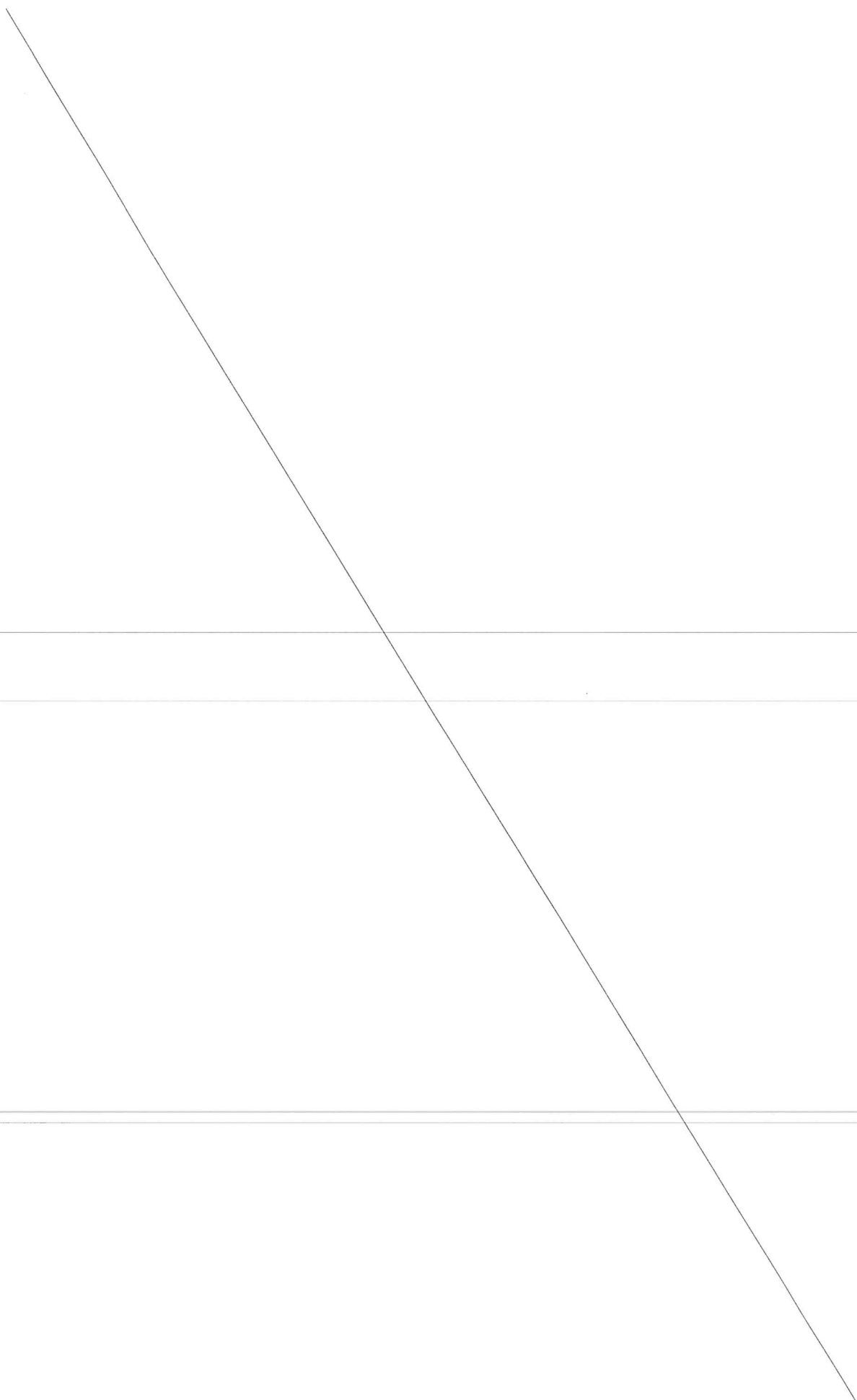
Etaient présents : Mme FOURÉ, MM. DECLÉ, MERCUZOT, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, DARRAGON, GEST, Mme RODINGER, RENAUX, DESSEAUX, Mme PINON, DEBART, OURDOUILLÉ, Mme VANDEPITTE, CAPELLE, DOVERGNE, SURHOMME, Mme THIEBAUT, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, Mme LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSÉS, STOTER, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, BABAUT, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Mme DEWAZIERS a donné pouvoir à M. STOTER
M. BOHIN a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS
Mme LEROY a donné pouvoir à M. BABAUT
M. DINOARD a donné pouvoir à M. CHEVIN

Excusés, absents : MM. FOUCAULT, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, THEVENIAUD, DUFOUR, BOCQUILLON, Mme QUIGNON, Mme DELANNOY, Mme A-M LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, LENGLET, NOBLESSE, Mme HIVER.

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLÉ



Monsieur le Président rappelle que le Pôle métropolitain du Grand Amiénois est sollicité par AMORCE pour verser une cotisation annuelle de 1 355 €uros.

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir octroyer la cotisation d'un montant de 1 355 €uros à AMORCE dont la dépense est inscrite en section de fonctionnement, chapitre 011, article 6281 sur l'exercice 2023 du budget principal.

Le Comité syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Décide d'octroyer la contribution d'un montant de 1 355 €uros à AMORCE dont la dépense est inscrite en section de fonctionnement, chapitre 011, article 6281 sur l'exercice 2023 du budget principal.

Fait et délibéré le 3 avril 2023
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,



Le Président,
P. RIFFLART

Passez *ZW*



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	11_20230403_753
Objet :	Finances : Cotisation 2023 AMORCE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20230403-11_20230403_753-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20230403-11_20230403_753-DE-1-1_0.xml	text/xml	910 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib11_AMORCE2023.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20230403-11_20230403_753-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	854.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	3 avril 2023 à 15h54min49s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	3 avril 2023 à 15h55min11s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	3 avril 2023 à 15h55min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2023 à 15h55min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 avril 2023 à 15h55min19s	Reçu par le MI le 2023-04-03